FRC.16276 A

Case
FRC
19611

DISCOURS

Prononcé à l'assemblée de la confédération des gardes nationales des départemens composant l'ancienne Bourgogne, le 17 mai 1790.

Par L. B. Guyton de Morveau, Fusilier de la compagnie des Volontaires de la garde nationale de Dijon.

Il est venu, Messieurs, ce jour desiré par les bons patriotes de cette partie de la France, qui doit voir former le pacte solemnel de l'union de toutes les volontés, de toutes les forces pour le maintien d'une constitution libre, et la garantie de la félicité publique.

Qu'il est glorieux, qu'il est doux pour moi, chers camarades, d'avoir à vous exposer l'objet de cette confédération, les formes imposantes sous lesquelles elle va s'opérer, les intentions pures qui la sanctifient, les effets qui doivent en résulter pour le bonheur de tous! Je m'estimois déja heureux d'être témoin de cette auguste cérémonie, de prononcer à mon rang le serment de fraternité, avant que mes concitoyens m'eussent déféré l'honneur d'être, en cette mémorable occasion, l'interprete de leurs sentimens.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Qui de nous, Messieurs, étonné du spectacle nouveau que cette assemblée lui présente, repassant dans sa mémoire les temps, les lieux, les préparatifs de la fête civique qui l'appelle, s'interrogeant lui-même sur les causes de tant de jouissances inattendues, ne s'est pas écrié : quelle révolution subite et prodigieuse, quel triomphe pour l'humanité, que de prospérités nous promet le siecle qui commence !

Près de ces murs s'éleve un temple à la liberté sur des débris amoncelés, pour nous retracer la ruine de cette bastille qui en fut long-temps l'effroi, qui sera long-temps encore dans le souvenir des hommes, l'emblême de la servitude; des drapeaux se déploient comme signaux de paix et de concorde; le fer des armes étincelle de toute part, non pour étendre la domination d'un despote, non pour étayer sa puissance par l'appareil de la terreur, mais pour assurer à tous, les fruits de cette douce liberté; le paisible habitant des campagnes transformé en soldat, non plus comme autrefois, victime d'une injustice distribuée par le sort, mais accourant avec joie pour apporter, au nom de sa contrée, le tribut volontaire de ses forces à la commune patrie; des guerriers décorés du prix de la valeur, empressés de se mêler aux citoyens pour les aider de leur expérience; ceux qui furent distingués par des dignités, s'efforçant

de les faire oublier pour entrer en communion des biens, tout autrement précieux, que vient de recouvrer la grande famille; tout un peuple arborant les mêmes couleurs, pour se rallier dans les mêmes intentions!

Jouissons, CHERS COMPAGNONS, jouissons, dans ce premier essor de notre liberté naissante, des fruits inestimables qu'elle nous prépare : jouissons des premiers épanchemens de ces douces affections, de ces sentimens généreux que doivent se porter désormais tous les Français redevenus hommes par la constitution, redevenus freres par l'égalité : jouissons de notre étonnement même, en contemplant ces objets qui nous avertissent que nos fers sont brisés, que notre bonheur ne dépend plus que de nos vertus, que notre existence agrandie se retrouve à la hauteur que la nature lui avoit donnée.

Mais en nous livrant à ces impressions délicieuses, ne perdons pas de vue que le salut de cette commune patrie commande à tous ses enfans un concert d'efforts courageux, une activité vigilante pour assurer cette régénération. Nous le savons tous, nous ne l'avons que trop éprouvé; l'homme courbé en naissant sous la verge des oppresseurs, nourri dans la terreur de leurs vengeances, ne recevant de tout ce qui l'environne que des leçons de bassesse, peut supporter la vie dans

l'ignorance de ses droits ; mais quand, débarrassé de ses habitudes serviles, il a pu se lever et prononcer avec énergie, ces mots : *je suis libre*, la mort lui paroîtroit moins affreuse que le retour à la servitude. Agités de cet effroi salutaire, arrêtons un moment nos regards sur les causes de tant de changemens inespérés, afin de juger plus sûrement les moyens de mettre cette condition fortunée à l'abri de toute vicissitude.

Une masse irrésistible d'opinions formées dans l'impatience d'un joug toujours plus appesanti, fortes du progrès des lumieres et de l'exemple de quelques nations plus avancées vers le bonheur ; voilà quel fut le principal instrument de cette heureuse révolution ; voilà ce qui doit en garantir la durée. Hâtons-nous donc, MESSIEURS, de nous relier à cette opinion, de faire retentir par-tout cette voix tonnante de l'intérêt général qui subjugue les volontés, qui couvre les murmures de l'égoïsme, qui réduit l'orgueil dépouillé à l'impuissance de se faire entendre.

Il n'est aucun de nous qui ait attendu jusqu'à ce jour pour donner le premier témoignage de son entiere adhésion aux décrets de nos sages législateurs ; il n'en est point qui n'ait déja ratifié, par des adresses, ces traités fédératifs, répétés, multipliés, renouvellés dans toutes les parties de l'empire français ; déja la garde nationale de cette

ville avoit porté le vœu de cette alliance civique, par-tout où le même esprit dictoit les mêmes sermens : depuis long-temps elle avoit manifesté ses sentimens de reconnoissance et d'affection à la garde parisienne (1), à son illustre chef, ce héros élevé aux plus hautes vertus dans les crises politiques, dans les dangers des guerres civiles, et dont la prudence sembloit réservée à adoucir pour nous le passage à la liberté.

Il nous manquoit cependant, CHERS CAMARADES, de nous réunir aussi, pour ajouter l'acte à la pensée, et la rendre ainsi plus irrévocable.

Que sont en effet ces écrits, ces expressions plus ou moins élégamment arrêtées sur le papier, près du langage inspiré par l'enthousiasme qu'une heureuse sympathie produit dans les ames qui s'approchent, et qui s'accroît en se communiquant? Ce qu'est un groupe de fantômes mal terminés dans une ombre lointaine, près des objets qu'éclaire une vive lumiere, dont le choc nous entraîne, et qui occupent à la fois toutes nos facultés, en ébranlant tous nos sens.

Qu'ils viennent maintenant, ceux qui avoient jugé ces réunions inutiles ou dangereuses, qu'ils viennent être témoins de ce qu'ils n'ont pas su pré-

---

(1) Lettre de la garde nationale de Dijon, à la garde nationale de Paris, du 15 novembre 1789.

voir. Je ne me bornerai pas à leur dire : voyez ces témoignages honorables, accordés par l'auguste Assemblée des représentans de la nation, à ceux qui nous en ont donné l'exemple : je ne me bornerai pas à leur dire : écoutez le meilleur des Rois qui nous appelle à l'union d'une maniere si touchante, qui tient compte à notre amour pour lui de tous les nœuds que nous formons entre nous pour la maintenir. J'opposerai leurs sensations à leurs principes ; et si ma foible voix ne trahit la confiance dont je suis honoré, l'éclat que mes paroles emprunteront de la présence de cette Assemblée, brisera l'enveloppe qui les rendoit impassibles à ces mouvemens de patriotisme ; des larmes d'attendrissement couleront de leurs yeux, et ils s'empresseront d'avouer leur erreur, pour devenir dignes de rester parmi nous.

Ce ne seroit pas assez cependant de nous montrer puissans par le nombre, invincibles par le courage, redoutables par l'union ; une société sans loix, est un monstre qui porte en lui-même le principe d'une prompte destruction ; la force ne sert utilement la liberté que lorsqu'elle est dirigée par la justice : vous me prévenez, CHERS CAMARADES ; les nobles sentimens qui vous animent, ont d'avance marqué le but que nos sermens doivent lui donner.

Nous jurerons sur l'autel de la patrie de maintenir, de tout notre pouvoir, une constitution qui

assure à tous les Français les mêmes droits comme hommes, les mêmes avantages comme citoyens, qui abolit toute autre distinction que celle des talens et des vertus. Qu'ils frémissent au bruit des foudres qui seront le signal de cet engagement; ceux qui pourroient être tentés de nous ravir cette précieuse conquête.... Mais non, nous sommes unis, nous n'avons plus d'ennemis à craindre; loin de nous ces vengeances qui ne conviennent qu'à des esclaves échappés momentanément à leurs chaînes; la cruauté ne sauroit entrer dans une ame remplie de cette majestueuse sécurité qui est l'apanage de l'homme libre; la férocité est le courage des foibles, qui ne croient jamais avoir vaincu que quand ils ont détruit... Laissons fuir sans inquiétude ceux dont les yeux éblouis par les prestiges de l'orgueil, ne peuvent encore supporter le spectacle de notre douce égalité; l'image de la liberté les poursuit, elle les atteindra dans leur retraite, et ils ne tarderont pas à revenir pour en goûter avec nous les charmes.

Nous jurerons de prêter l'appui de nos armes à l'exécution de la loi, qui n'est plus que l'expression de la commune volonté pour le plus grand bien général.

Nous jurerons fidélité à un Roi que nous aimons, qui ne connoît d'autre grandeur que celle de rendre son peuple heureux.

262

Nous jurerons de maintenir l'ordre sur lequel repose la sûreté de tous ; de faire respecter la propriété d'autrui, comme nous desirons que la nôtre soit respectée ; de protéger la circulation des subsistances, afin que la disette ne frappe pas quelques-uns des enfans du même pere, tandis que les autres seroient dans l'abondance ; d'assurer la perception de l'impôt, qui ne doit plus sortir de nos mains que pour être versé immédiatement dans le trésor public, que pour devenir le patrimoine sacré de l'état et le gage de sa puissance.

Nous jurerons enfin de rester inviolablement unis, de nous aider dans le besoin, de nous secourir dans le danger.

Quel contrat que celui dont le sentiment dicte seul les conditions, où chacun acquiert ce qui est promis par tous ! C'est le contrat que la nature établit entre les freres ; imitons-les, CHERS CAMARADES, en le scellant par des tendres embrassemens.

DE L'IMPRIMERIE DE P. CAUSSE.